



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4535 du 05/09/2013

Vacances de Noël 2013-2014 pour les enfants des membres du personnel de l'Enseignement de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fond - Sec - HE - ESA - Prom Soc - CPMS - Univ - Internats - centres plein air - Home d'accueil - Centres techniques.

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 04/09/2013 au 31/10/2013

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 31/10/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des Etablissements d'Enseignement Organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles
- Aux Directions des Centres PMS de la FWB
- Aux Directions des Centres de dépaysement et de plein air de la FWB
- Aux Directions des Homes d'accueil et des internats de la FWB
- Aux Directions des Centres Techniques
- Aux délégués sociaux
- Aux médiateurs

Pour information :

-
-

Signataire

Ministre / Administration : DG des Personnels de L'Enseignement organisé / SG des Statuts et de la Carrière

Personnes de contact

Service ou Association : Service Social

Nom et prénom	Téléphone	Email
Beyens Nathalie	02/413 41 99	nathalie.beyens@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
---------------	-----------	-------



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
PERSONNELS DE
L'ENSEIGNEMENT

Bruxelles, le

04 SEP. 2013

Administration générale des Personnels de
l'Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Enseignement
Organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles
Service général des Statuts et de la Carrière
Service social
Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage
1080 BRUXELLES

**Aux Directions des établissements
d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie Bruxelles**

**Aux directions des centres psycho-médico-
sociaux organisés par la Fédération
Wallonie Bruxelles**

**Aux Directions des Centres de
dépaysement et de plein air de la FWB**

**Aux Directions des Homes d'accueil et des
internats de la FWB**

Aux Directions des Centres Techniques

Aux délégués sociaux

Aux médiateurs

Vos correspondantes : nathalie.beyens@cfwb.be - Tél. : 02/413 41 99 – Fax : 02/413.34.67
joelle.joyeux@cfwb.be Tel : 02/413 38 79 – Fax : 02/413 34 67

Votre lettre du

Vos références

Nos références
AGPE/DGPEOFWB/SGSC/
Service social/CN/

Annexe

Objet : Vacances de Noël 2013-2014 pour les enfants des membres du personnel.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Service social du département organisera, durant les vacances de Noël 2013-2014, un séjour de vacances (stage de ski alpin uniquement) en **France** à l'intention des enfants des membres du personnel, âgés de 8 à 17 ans.

Ce séjour de vacances est organisé en collaboration avec l'ADEPS (Ministère de la Communauté française – Direction générale du Sport), au :
Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-ST-MAURICE (Savoie)
- Tél. : 0033/479 07 07 50

Pour votre information, vous trouverez, en annexe, une fiche technique « ADEPS » reprenant divers renseignements quant aux modalités d'organisation de celui-ci.

A cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que ce séjour sera scindé en deux périodes d'une semaine :

Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service social
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 BRUXELLES
Tél. : 02/413 41 99 – Fax : 02/413 34 67

- Durant la première semaine, soit celle du dimanche **22 décembre 2013 au samedi 28 décembre 2013 – soit 7 jours**, le groupe de participants sera limité à **90 unités** et sera réservé aux jeunes âgés **de 8 à 17 ans** ;
- et durant la seconde semaine, soit celle du dimanche **29 décembre 2013 au samedi 4 janvier 2014 – soit également 7 jours**, le groupe de participants sera limité à **50 unités**, mais sera uniquement réservé aux jeunes âgés **de 13 à 17 ans**.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'encadrement sera fourni par les instructeurs français de ski et par du personnel spécialement choisi pour ces tâches par l'ADEPS, ceci sous la supervision d'un responsable de cette administration ainsi qu'éventuellement d'un membre du personnel de l'enseignement organisé par la C.F., choisi par et au sein du Comité de gestion du Service social, cette personne étant plus particulièrement chargée d'assurer la supervision de l'encadrement du contingent d'enfants âgés de 8 à 12 ans, ceci, durant la première semaine du séjour.

Le **départ** de Bruxelles (des arrêts étant également prévus à Namur et à Arlon) s'effectuera :

- pour ce qui est de la première semaine du séjour, le **samedi 21 décembre 2013** dans la soirée ;
- et pour ce qui est de la seconde semaine du séjour, le **samedi 28 décembre 2013** dans la soirée.

Le **retour** quant à lui aura lieu :

- pour ce qui est de la première semaine du séjour, le **dimanche 29 décembre 2013** dans la matinée ;
- et pour ce qui est de la seconde semaine du séjour, le **dimanche 5 janvier 2014** dans la matinée.

Les parents des enfants seront avertis des heures de départ et de retour en temps opportun.

Coût du séjour :

L'intervention des parents dans le coût du transport et du séjour, en ce compris les leçons de ski avec moniteur, variera suivant les revenus nets cumulés du ménage (allocations familiales non comprises) de 49,57 Euros à 247,90 Euros.

REMARQUES IMPORTANTES :

Argent de poche :

Un montant équivalent à celui de l'argent de poche antérieurement attribué par le Service social à chacun des participants, soit 12,50 Euros, est automatiquement déduit par celui-ci de l'intervention des parents dans les frais de séjour et de transport, lors de l'inscription, à charge pour les parents de le donner à leurs enfants au moment du départ (tout en gardant la liberté de donner une somme supérieure).

Dès lors, aucune démarche pour obtenir cette somme d'argent ne doit plus être posée par les stagiaires auprès des accompagnateurs ADEPS.

Conditions d'admission :

Peuvent être admis les jeunes gens et les jeunes filles :

- qui ont, pour ce qui est de la première période, 8 ans accomplis au 22 décembre 2013 et qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 28 décembre 2013 ;
- qui ont, pour ce qui est de la seconde période, 13 ans accomplis au 29 décembre 2013 et qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 4 janvier 2014.

Conditions de transport :

Le trajet aller et retour se fera en autocar (pour le voyage aller, il y a lieu de prévoir un panier-repas comprenant le repas du soir).

Il sera prévu un moyen rapide de rapatriement, pour les blessés, en avion éventuellement. Si le cas se produisait, les frais seraient pris en charge par les assurances souscrites par l'ADEPS.

Afin que les responsables de l'ADEPS puissent, dans les cas d'extrême urgence, décider à la place des parents, ceux-ci seront invités à signer une délégation.

Les frais consécutifs à la survenance d'une maladie sont également couverts par l'assurance « Assistance » souscrite par l'ADEPS.

INSCRIPTIONS :

Celles-ci devront parvenir à l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement, Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des Statuts et de la Carrière, Service social, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES (3^{ème} étage – bureau 3E 339) **pour le jeudi 31 octobre 2013 au plus tard** (voir ci-après la rubrique « Documents à fournir »).

Le nombre de places étant limité pour ces deux semaines du séjour (**90**, pour la semaine du 22 décembre 2013 au 28 décembre 2013 et **50**, pour la semaine du 29 décembre 2013 au 4 janvier 2014), nous attirons tout particulièrement l'attention des parents sur cette date de clôture des inscriptions.

Nous nous devons de préciser à cet égard, qu'en fonction de ce que des demandes d'inscription surnuméraires sont enregistrées depuis un certain nombre d'années, les dossiers réceptionnés sont classés sur base des revenus cumulés des parents, la priorité étant donnée aux enfants des personnes aux revenus les moins élevés.

Documents à fournir :

Il s'agit des documents suivants :

- la demande d'inscription suivant le modèle ci-joint (un exemplaire par inscrit) ;

- une formule SS1 dûment complétée et signée suivant également le modèle ci-joint ;
- les souches de traitement (éventuellement des copies) les plus récentes au nom du requérant et du conjoint ou du cohabitant ;
- une attestation délivrée sur papier libre par l'administration communale du lieu de résidence, mentionnant la composition du ménage ;
- dans le cas où le conjoint exerce une profession indépendante, il y a lieu de produire une copie de l'avertissement – extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente.

Nous nous permettons d'insister pour que ces documents soient transmis audit service **pour cette même date du jeudi 31 octobre 2013 au plus tard.**

Toute demande parvenant à celui-ci au-delà de cette échéance – la date de la poste faisant foi – fera ainsi l'objet d'une inscription sur une éventuelle liste d'attente, mais en ordre non utile.

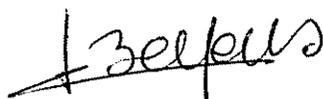
REMARQUE :

Il ne pourra être fait aucun remboursement de la quote-part des parents si les enfants doivent quitter le centre avant l'expiration de la durée du séjour, sauf cas de force majeure dûment justifié ultérieurement par tout document probant.

Nous vous saurions gré de bien vouloir porter le contenu de la présente à la connaissance de tous les membres du personnel relevant de votre autorité ou dont vous êtes le (la) délégué(e) social(e).

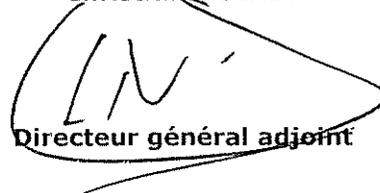
Nous vous en remercions vivement.

Nathalie BEYENS



Assistante sociale

Christian NOIRET



Directeur général adjoint

SEJOUR DE VACANCES

**HIVER 2013-2014
CENTRE UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-SAINT-MAURICE
(SAVOIE – FRANCE)**

DEMANDE D'INSCRIPTION

1^{ère} SEMAINE DU 22 DECEMBRE 2013 AU 28 DECEMBRE 2013 (1) (90 PLACES)

OU

2^{ème} SEMAINE DU 29 DECEMBRE 2013 au 04 JANVIER 2014 (1) (50 PLACES)

Nom et prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse : Rue.....N°.....Boîte.....
Code postal.....Localité.....

Sexe :

Etablissement scolaire fréquenté (dénomination exacte) :
.....
.....
.....

Pointure que chausse votre enfant :

Taille approximative :m.....

Votre enfant a-t-il déjà pratiqué le ski ? OUI NON (1)

Dans l'affirmative, à quel niveau ?.....

Nom et prénom du (de la) requérant(e) :

Fonction :

Etablissement :

Adresse mail :

Numéro(s) de téléphone et/ou de GSM) du (de la) requérant(e)

.....(2)

Date :

Signature :

(1) biffer la mention inutile

(2) doit être précédé du numéro de réseau – exemple : 02/

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé
Service général des Statuts et de la Carrière – Service social

S.S.1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir par toute personne sollicitant l'intervention du Service social (à l'exception de l'allocation jeunes parents)

I – REQUERANT(E)	
NOM et PRENOMS :	
ETAT CIVIL :	
FONCTION :	N°matricule :
	N° registre national :
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE : Rue	N° Bte
Code postal	Localité N°tél :
N° de compte bancaire IBAN : N°	
NOMS ET PRENOMS :	
REVENU MENSUEL NET :	euros
DESIGNATION DU SERVICE QUI PAIE LE TRAITEMENT (mettre une croix dans la case correspondante)	
- Service de fixation et liquidation des traitements du Département	<input type="checkbox"/>
- Comptable de l'établissement	<input type="checkbox"/>
- Caisse de l'établissement autonome	<input type="checkbox"/>
- Administration des Pensions	<input type="checkbox"/>
REVENU MENSUEL NET, provenant d'un cumul :	euros
DENOMINATION et ADRESSE COMPLETE DE L'INSTITUTION OU CE CUMUL S'EXERCE :	
MUTUALITE A LAQUELLE LE (LA) REQUERANT(E) EST AFFILIE(E) :	
	Nom
	Adresse
	N° d'affiliation

II – CONJOINT(E) OU COHABITANT(E)	
NOM et PRENOM :	
PROFESSION :	
NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :	
REVENU MENSUEL NET :	euros
MUTUALITE A LAQUELLE LE(LA) CONJOINT(E) EST AFFILIE(E) :	
	Nom
	Adresse
	N°d'affiliation.....

III - COMPOSITION DU MENAGE					
1 Requérant(e), conjoint(e) ou cohabitant(e), enfants à charge et autres personnes à charge n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu.					
	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE	
Requérant(e)					
Conjoint(e) ou cohabitant(e)					
Enfant(s) à charge					
Autres personnes à charge (n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu)					
2 Enfants ou autres personnes qui ne sont pas à la charge du (de la) requérant(e) et vivant sous le même toit.					
	NOM	PRENOMS	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète

A _____, le _____

(Signature)

IV - REMARQUES IMPORTANTES
<p>A toute demande d'intervention, il y a lieu de joindre :</p> <p>1° une copie d'extrait de compte où figure clairement le numéro de compte</p> <p>2° une attestation délivrée par l'employeur du (de la) conjoint(e) ou du (de la) cohabitant(e) mentionnant le traitement mensuel net au moment de la demande. Lorsque le (la) conjoint(e) ou le (la) cohabitant(e) occupe une situation lucrative indépendante, la demande d'intervention doit être appuyée d'une copie de l'avertissement – extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente</p> <p>3° une attestation délivrée par la société de secours mutuel (mutualité ou autre organisme similaire) mentionnant son intervention dans les différents frais (clinique, hôpital, médecin, pharmacien, etc. . .) Uniquement dans le cas d'une demande de remboursement de frais médicaux et assimilés.</p> <p>4° une composition de ménage délivrée par l'Administration communale du lieu de résidence du (de la) requérant(e)</p>

France - Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-SAINT-AURICE

INFORMATIONS GENERALES

Pays : France
Région : Savoie
Station de ski : Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à Bourg-Saint-Maurice
Distance : 974 km, soit environ 13 heures en car
Activités : 5 heures de ski par jour
Ages : 8 - 12 ans et 13 - 17 ans
Nombre de jours/nuitées : 7 jours/6 nuits
Nombre de périodes : 2
Dates départ et retour : 21 décembre 2013 - 29 décembre 2013 ;
28 décembre 2013 - 5 janvier 2014
Adresse : Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs »
F - 73700 BOURG-SAINT-AURICE
Tél. : 0033/479 07 07 50
Fax : 0033/479 07 79 89
E.mail : arcs@ucpa.asso.fr
**Tél. ADEPS sur place (uniquement pendant les stages)
0033/479 22 51 64**

TRANSPORT

Transport : voyage de nuit en car de luxe (***)
Horaires : voir lettre de voyage (suivra)

LOGEMENT

Accommodation : centre sportif
Chambres : de 4 personnes, équipées d'un lavabo et d'armoires et sanitaires à chaque étage
Draps : fournis par le centre
Essuie-mains : à emporter
Service : pension complète
Transport sur place : pas nécessaire, le centre est situé à côté des pistes et des remontées mécaniques
Infrastructures sportives : 200 km de glisse avec 115 pistes et 57 remontées mécaniques - à la croisée des massifs du Mont-Blanc, du Beaufortin et de la Vanoise ; le centre (altitude : 1750 m) surplombe la vallée de la Tarentaise

MODALITES

- la carte d'identité suffit pour les jeunes de l'U.E., emporter une photocopie de celle-ci ;
- Pour les mineurs d'âge, une autorisation parentale pour quitter le pays est nécessaire (autorisation avalisée par l'administration communale) ;
- Une fiche de liaison sera à compléter (contenant les informations utiles concernant votre enfant au niveau médical) ;

ARGENT DE POCHE

Un montant de 12,50 euros est automatiquement déduit de l'intervention des parents dans les frais de séjour et de transport, à charge pour ceux-ci de le donner à leurs enfants au moment du départ (tout en gardant la liberté de donner une somme supérieure).

Dès lors, aucune démarche pour obtenir cette somme d'argent ne doit plus être posée par les stagiaires auprès des accompagnateurs ADEPS.

LE PRIX COMPREND :

- pension complète ;
- **Location du matériel ski (il est inutile, dès lors, d'emporter son propre matériel de ski) ;**
- skipass ;
- assurance RC accident, assistance et rapatriement ;
- 5 heures de ski accompagnées par jour – groupes selon niveau ;
- Brevet d'Etat UCPA.

SANTE

Le jeune doit se munir de la carte européenne d'assurance à se procurer auprès de la mutuelle (année de référence 2013 pour la première période du séjour et année de référence 2013 et 2014 pour la seconde période !)

VETEMENTS

Pour le ski (très important !, s'agissant de ce qui participe non seulement du bien-être, mais également de la santé et de la sécurité des stagiaires) :

- 1) combinaison de ski ou pantalon de ski + veste, le tout imperméabilisé ;
- 2) au minimum, 3 paires de chaussettes de ski ;
- 3) bonnet, écharpe, gants de ski imperméables, gants chauds ;
- 4) lunettes de ski et masque de ski ;
- 5) crème solaire, beurre de cacao (2 au minimum).

En dehors du ski :

- 1) sous-vêtements et chaussettes en suffisance ;
- 2) pull-overs chauds ;
- 3) sous-pull ou tee-shirts ;
- 4) jeans – training ou pantalons ;
- 5) pyjama ;
- 6) pantoufles pour l'intérieur ;
- 7) chaussures permettant de marcher dans la neige ;
- 8) essuie de douche – gant de toilette ;
- 9) trousse de toilette (gel douche – shampooing – dentifrice – brosse à dents – brosse à cheveux – peigne)

Se munir également :

- d'un petit sac à dos pour le pique-nique (voyage aller – repas du soir) ;
- d'une corde ou d'une pochette pour le forfait de ski ;

- d'un cadenas à code – noter le code sur la fiche individuelle (fiche confiée au responsable du stage).

Ne pas emporter de vêtements coûteux et des objets de valeur et conditionner les bagages en une seule valise ou en un sac de voyage.

Les radios ne sont pas autorisées. Les objets de valeur – bijoux, argent, lecteurs MP3, ipod, lecteurs Divix, GSM et autres ordinateurs portables – ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage.

Aussi, leur détention éventuelle par des stagiaires sera de leur entière responsabilité.

ENCADREMENT

- les instructeurs de l'UCPA/ADEPS assurent une formation technique (5 heures de cours par jour) et contribuent à la bonne évolution de leur groupe durant les diverses activités ;
- les jeunes sont répartis en petits groupes suivant leur niveau.